



# Les "BRÈVES" de la SA SNCF

Les nombreuses sollicitations de l'UNSA-Ferroviaire auprès de la Direction permettent d'obtenir les réponses à vos questions. L'UNSA-Ferroviaire vous a tenu informé sur l'activité partielle.

## *En résumé :*

Les cinq Sociétés SNCF ont été rendues éligibles au dispositif exceptionnel d'activité partielle mis en place pour répondre à la crise sanitaire actuelle par l'ordonnance n° 2020-346 du 27 mars 2020.

Ce dispositif prévoit qu'une indemnisation soit versée par l'entreprise au salarié concerné soit par une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans son établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit par une fermeture temporaire de tout ou partie de son établissement.

L'employeur reçoit en contrepartie une aide de l'État, proportionnelle à la rémunération des salariés placés en activité partielle.

### ✧ L'activité partielle

- S'adresse à tous les salariés concernés quelle que soit leur ancienneté. Seuls, les stagiaires, qui n'ont pas de contrat de travail, sont exclus du dispositif.
- Ne change rien en ce qui concerne la rémunération des salariés. La SNCF a décidé, dans le cas du recours à l'activité partielle de ses salariés, du maintien de l'ensemble des éléments de rémunération, à l'exception :
  - Des EVS à taux journaliers ou horaires liés à l'utilisation du salarié tels que les indemnités de travail de nuit ou du dimanche ;
  - Des diverses allocations qui ne constituent pas formellement des éléments de rémunération, car généralement liées à des déplacements et frais.
- Est sans incidence sur le calcul de la GAEX, de la GRAVAC et de la PFA/GFA.
- Est sans impact sur les droits à congés et à repos supplémentaires (RU, RQ, RM).

✧ La mise en activité partielle ne nécessite pas l'accord du salarié. Les Instances représentatives du personnel sont informées et consultées sur cette mesure.

✧ Les agents effectivement concernés par la mesure seront informés par leurs managers, par tout moyen et sans formalisme établi, de leur placement en activité partielle et de l'organisation de l'activité en découlant pour eux.

À l'issue de la période d'activité partielle, l'employeur remettra à chaque salarié concerné un document indiquant le nombre des heures indemnisées, les taux appliqués et les sommes versées.

**Si vous êtes confrontés à des difficultés sur le sujet, n'hésitez pas à nous contacter !**



# CSE SA SNCF

## 24 mars et 28 avril 2020

Les CSE des 24 mars et 28 avril se sont tenus en visio-conférence et les ordres du jour ont été allégés pour ne maintenir que la validation des PV et les points prévus en consultation, à savoir :

**Services médicaux :**

- Congés imposés en 2020
- Modification du tableau de Service du CM de Vénissieux
- Nomination d'un médecin du travail au cabinet médical de NANCY

**Secrétariat Général Groupe :**

- Projet de création des directions Engagement Sociétal et Transition Écologique

L'**UNSA-Ferroviaire**, par l'intermédiaire de son Responsable Syndical, Frédéric FOURNIER, n'a pas lu de déclaration liminaire mais posé le préambule suivant :



“Nous avons une pensée plus particulière pour ceux qui luttent contre la maladie et une émotion particulière évidemment envers ceux qui ont perdu le combat.

Je pense particulièrement aux cheminots qui sont particulièrement exposés, on leur adresse tout notre soutien et nos remerciements.

On souhaitait dire également qu'il est temps, à l'occasion de cet événement tragique, qui touche bien évidemment la Nation, mais aussi l'Entreprise, il est temps aujourd'hui, pour l'Entreprise et l'ensemble du corps social, que nous fassions tous front et qu'ensuite, il sera toujours temps, pour chacun d'entre nous, de reprendre nos postures pour que l'intérêt général prime sur l'intérêt particulier de nos paroisses.

Pour finir, ensemble, soyons vigilants et prenons soin tous de nous ».

L'UNSA Ferroviaire remercie tous les cheminots du périmètre du CSE SNCF, qui ont poursuivi et poursuivent encore leur activité durant cette crise sanitaire, pour le bien de l'ensemble des clients et/ou de leurs collègues.

Nous voulons profiter également de cette lettre pour mettre en lumière le travail de tous ces salariés, souvent absents des communications de la direction, qui demeurent dans l'ombre, mais dont le travail est essentiel au succès des projets et des organisations. Ces artisans qui, souvent mal reconnus par l'entreprise, s'assurent que des réalisations puissent voir le jour sans anicroche.





# Services Médicaux

## Congès imposés en 2020

Depuis de nombreuses années en réponse au souhait des équipes, la Direction des Services Médicaux positionne des ponts sur le calendrier.

Pour 2020 deux ponts ont été décidés : le vendredi 22 mai et le lundi 13 juillet.

Dans ce cadre, il est demandé au personnel paramédical de poser un RP ou un RU et au personnel médical un RQ ou un congé.

Ces choix ayant toujours fait l'unanimité auprès des personnels des services médicaux les élus **UNSA-Ferroviaire** ont donc voté POUR.

## Transfert du service médical d'Oullins vers Vénissieux

En raison de la fermeture du Technicentre d'Oullins, le cabinet médical d'Oullins est transféré sur le nouveau site créé par la Direction du matériel à Vénissieux. Comme il s'agit d'une création de site, il y a bien création d'un nouveau tableau de service qui est soumis en consultation.

Lors du CSE de Mars, le point concernant ce transfert est donc abordé et le tableau de service des personnels présenté pour consultation.

Ce dernier a suscité de la part des élus **UNSA-Ferroviaire** de nombreuses questions dont entre-autres :

- Pourquoi faire un tableau de service pour les médecins, ne sont-ils pas en forfait-jour ?
- N'est-il pas possible plutôt de spécifier le cas échéant un rappel des horaires de consultation du site ?
- Pourquoi retrouve-t-on le médecin de soins sur le tableau de service de Vénissieux alors qu'il n'y a plus de consultation en médecine de soins sur ce site ? ...

De toute évidence, la Direction des Services Médicaux ne s'attendait pas à toutes ces questions et n'a pas su y répondre. Les élus votent de ce fait l'abstention à la majorité eu égard au flou des réponses apportées. Le point est remis à l'ordre du jour du CSE du mois d'avril.

### CSE d'avril, Vénissieux le retour !!!

En réponse aux questions posées lors du précédent CSE, la direction des services médicaux apporte des précisions. Elle explique notamment la présence des médecins sur le tableau de service qui préfigure une activité avec une indication de plages horaires maximales.

Les plages horaires précises des vacations de chaque médecin ne peuvent pas figurer dans un tableau de service.

L'activité du médecin de soins bien qu'elle soit délocalisée à Lyon Perrache reste mentionnée sur le tableau de service car elle précise le maintien de cette médecine pour les agents du site de Vénissieux.

Au vu des éléments apportés en séance les élus **UNSA-Ferroviaire** ont voté pour la mise en place de ce tableau de service.

Cabinet  
médical



## Nomination d'un médecin de travail au cabinet médical de Nancy

Les élus sont consultés sur la nomination du Docteur Louvet au cabinet médical de Nancy. Le Directeur des Services médicaux explique que le Docteur Sylvie Pal, Médecin du travail du cabinet médical de Nancy, a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> juillet, mais a cessé son activité le 7 mars pour disposer des jours de son Compte épargne temps (CET). La candidature du Docteur Élisabeth Louvet, Médecin du travail, a été retenue par la Direction des services médicaux. Dans ce cadre, une nouvelle organisation du suivi en santé au travail pour les agents relevant du CSE SNCF, suivis au cabinet médical de Nancy, a été étudiée.

Elle est présentée aux élus : au cabinet médical de Nancy, le Docteur Sylvie Pal assurait le suivi en santé au travail de 1 169 agents, dont 37 relevant du périmètre CSE SNCF. La nouvelle organisation proposée prévoit

que le docteur Élisabeth Louvet assure le suivi en santé au travail de 800 agents, dont 37 relèvent du périmètre du CSE SNCF. Sous réserve de l'accord du CSE SNCF sur la nomination, les dispositions d'organisation présentées seront mises en œuvre à compter du 6 avril 2020.



Les élus **UNSA-Ferroviaire** s'étonne qu'alors que le Docteur Pale, à temps partiel, assurait le suivi d'une totalité de 1169 agents, le Docteur Louvet, à

temps plein n'assurerait le suivi que de 800 agents.

Le Directeur des Services médicaux répond que le Docteur Louvet sera amené à reprendre les effectifs du Docteur Soumoy lorsqu'il partira à la retraite, à 70 ans, avec une mise à la retraite d'office.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** s'inquiètent, au regard de la situation sanitaire de pandémie actuelle, de la gestion des visites durant la période non couverte entre le départ du Docteur Pale et l'arrivée du Docteur Louvet. Le Directeur des Services médicaux répond que, depuis le départ du Docteur Pal, des visites ont été redonnées au Docteur Menoux Ducrocq avec délégations d'actes.

Au vu des éléments apportés en séance les élus **UNSA-Ferroviaire** ont voté POUR la mise en place.





# Secrétariat Général Groupe

## Projet de création des Directions de l'Engagement Sociétal et de la Transition Écologique et des Relations Extérieures

Comme à chaque nouvelle nomination à la Présidence du Groupe, le staff rapproché du nouvel édile se doit d'évoluer. Avec le départ de Stéphane VOLANT, secrétaire général depuis 2008, le secrétariat général se transforme et se compose désormais des **Directions de l'Engagement Sociétal et de la Transition Écologique et des Relations Extérieures**.

Pour la première, elle aura la responsabilité des engagements portés par le groupe SNCF en matière de développement durable.

Parmi les entités la constituant citons par exemple :

- **Relations Parties Prenantes et Diagnostiques Territoriaux.**

Ce pôle visera à identifier les besoins des territoires, la manière dont SNCF peut les accompagner, gérer et développer les relations avec les associations, les ONG, les acteurs locaux, animer le réseau Relations Sociales et Environnementales (RSE) de SNCF dans les territoires.

- **Études, veille réglementaire, rapport RSE, notations sociales, appui aux appels d'offres et au projet d'entreprise.** Ce pôle

coconstruira la stratégie RSE, et en particulier aura la responsabilité de la sensibilisation et des formations à mener auprès des agents du groupe SNCF en matière de culture, d'enjeux et d'objectifs RSE.

- **La Délégation Transition Écologique** sera en charge de piloter tous les grands chantiers comme le Plan de neutralité Carbone 2035, le programme trajectoire Zéro Déchet 2035, les audits énergie 10.

- **La Fondation SNCF** qui poursuivra ses travaux au soutien de projets associatifs dans les domaines de l'éducation, la culture et la solidarité.

- **La Délégation Lien Social et Territoire**, dont la principale mission sera de piloter l'engagement de la SNCF dans les territoires autour de deux axes majeurs :

- La revitalisation des territoires grâce à l'engagement au sein de l'Union Nationale des PIMMS (Points d'Information et de Médiation Multiservices - Labellisés France Services), le lien avec le dispositif 1001 gares, les maisons de service

au public (devenues «France Services»).

- L'emploi et l'insertion professionnelle avec la mise en œuvre de chantiers d'insertion et l'accueil de personnes effectuant des Travaux d'intérêt général (TIG).

Pour la seconde, elle sera en charge des liens institutionnels et politiques existant entre l'Entreprise et les différentes institutions nationales et internationales.

La délégation **UNSA-Ferroviaire** a dû, une nouvelle fois rappeler les obligations en matière de respect des procédures de présentation aux Instances Représentatives du Personnel, dès le passage en CSSCT.

Sous couvert d'urgence, l'entreprise comptait, à nouveau, contourner ses obligations légales.

Toujours est-il que Mr ZERIBI, présente un dossier porteur de grandes ambitions pour le Groupe SNCF et pour l'avenir de ses activités en cohérence avec la préservation de notre planète. La délégation **UNSA-Ferroviaire** aura à cœur de suivre l'évolution de leurs travaux et de vous en faire part dans ses communications.



# INFORMATIONS PRATIQUES

## VOS REPRÉSENTANTS UNSA-FERROVIAIRE

CSE SA SNCF

Nom	Prénom	Mail	Nom	Prénom	Mail
LEGROS	Stéphanie	06 16 88 50 96 <a href="mailto:legros.s@unsa-ferroviaire.org">legros.s@unsa-ferroviaire.org</a>	DUBREUIL	Thierry	06 12 24 78 76 <a href="mailto:dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org">dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org</a>
COPOL	Paterne	07 85 39 51 56 <a href="mailto:copol.p@unsa-ferroviaire.org">copol.p@unsa-ferroviaire.org</a>	GIROD	Audrey	06 25 31 28 27 <a href="mailto:girod.a@unsa-ferroviaire.org">girod.a@unsa-ferroviaire.org</a>
MALLEGOL	Philippe	06 42 44 32 11 <a href="mailto:mallegol.p@unsa-ferroviaire.org">mallegol.p@unsa-ferroviaire.org</a>	DELON	Stephan	06 11 74 77 37 <a href="mailto:delon.s@unsa-ferroviaire.org">delon.s@unsa-ferroviaire.org</a>
BERTIN	Nadine	06 27 36 43 41 <a href="mailto:nadine.bertin@sncf.fr">nadine.bertin@sncf.fr</a>	MARCHETTI	Marie-Cécile	06 89 19 10 03 <a href="mailto:perpignan67@gmail.com">perpignan67@gmail.com</a>
TROUCHOT	David	06 12 18 93 06 <a href="mailto:trouchot.d@unsa-ferroviaire.org">trouchot.d@unsa-ferroviaire.org</a>	SOMPROU	Patrick	07 66 27 28 53 <a href="mailto:somprou.p@unsa-ferroviaire.org">somprou.p@unsa-ferroviaire.org</a>
PALLIX	Christophe	06 25 18 42 13 <a href="mailto:pallix.c@unsa-ferroviaire.org">pallix.c@unsa-ferroviaire.org</a>	MANAZ	Sébastien	06 15 16 04 55 <a href="mailto:sebastien.manaz@cseepicsncf.com">sebastien.manaz@cseepicsncf.com</a>
DERUE	Bruno	06 17 93 19 15 <a href="mailto:derue.b@unsa-ferroviaire.org">derue.b@unsa-ferroviaire.org</a>	ROBERT	Marie-Christine	<a href="mailto:marie-christine.robert@sncf.fr">marie-christine.robert@sncf.fr</a>
MAINI	Olivier	06 78 73 65 66 <a href="mailto:maini.o@unsa-ferroviaire.org">maini.o@unsa-ferroviaire.org</a>	PORCEL	Frédéric	06 74 67 00 59 <a href="mailto:porcel.f@unsa-ferroviaire.org">porcel.f@unsa-ferroviaire.org</a>
CASU	Didier	06 46 00 34 06 <a href="mailto:casu.d@unsa-ferroviaire.org">casu.d@unsa-ferroviaire.org</a>	CRESPIN	Annabelle	06.67.46.93.94 <a href="mailto:crespin.a@unsa-ferroviaire.org">crespin.a@unsa-ferroviaire.org</a>
VASSEUR	Christine	06 13 44 59 28 <a href="mailto:vasseur.c@unsa-ferroviaire.org">vasseur.c@unsa-ferroviaire.org</a>	DUCLOY	Philippe	06 60 58 37 64 <a href="mailto:philippe.ducloy@gmail.com">philippe.ducloy@gmail.com</a>
RIVOALLAN	Agnès	06 16 74 03 23 <a href="mailto:rivoallan.a.unsa@gmail.com">rivoallan.a.unsa@gmail.com</a>	GALLAVARDIN	Danielle	04 72 15 18 07 <a href="mailto:gallavardin.d@unsa-ferroviaire.org">gallavardin.d@unsa-ferroviaire.org</a>
PIERRE	Sophie	<a href="mailto:sophie.pierre@cprpsncf.fr">sophie.pierre@cprpsncf.fr</a>	BALLESTE	Claude Béatrice	<a href="mailto:claud-beatrice.balleste@sncf.fr">claud-beatrice.balleste@sncf.fr</a>
BOUR	Jean-François	<a href="mailto:bour.jf@unsa-ferroviaire.org">bour.jf@unsa-ferroviaire.org</a>	MAZERY	Sébastien	<a href="mailto:mazerystephane@gmail.com">mazerystephane@gmail.com</a>
VINCENT	Sarah	06 63 49 17 12 <a href="mailto:vincent.s@unsa-ferroviaire.org">vincent.s@unsa-ferroviaire.org</a>	CHIVOT	Jean-Louis	<a href="mailto:chivot.il@unsa-ferroviaire.org">chivot.il@unsa-ferroviaire.org</a> <b>Secrétaire</b>
Responsable Syndical : Frédéric FOURNIER <a href="mailto:fournier.f@unsa-ferroviaire.org">fournier.f@unsa-ferroviaire.org</a>					

VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR NOS INFORMATIONS, INSCRIVEZ-VOUS SUR L'ADRESSE SUIVANTE DEPUIS VOTRE MAIL PERSONNEL (l'utilisation de la boîte mail professionnelle n'est pas recommandée) : [CSE.EPICSNCF@UNSA-FERROVIAIRE.ORG](mailto:CSE.EPICSNCF@UNSA-FERROVIAIRE.ORG)  
 VOUS SOUHAITEZ CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE : [HTTPS://WWW.UNSA-FERROVIAIRE.ORG](https://www.unsa-ferroviaire.org)

POUR NOUS REJOINDRE ET ADHÉRER EN LIGNE, [CLIQUEZ ICI](#)

### J'adhère à l'UNSA !

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère!

Nom: .....

Prénom: .....

Direction: .....

Adresse Pro: .....

Collège: .....

Tél: .....

Mail: .....

**Fédération UNSA-Ferroviaire**  
 56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS  
 Tél: 01 53 21 81 80 . [federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)